

DATE	CE QU'IL CONVIENT DE FAIRE	HEURE
<i>Avant le</i> VEND. 6 AVRIL	Vente du 'Hamets (par l'acte de vente)	
JEUDI 5 AVRIL	Recherche du 'Hamets avec récitation du premier Kol 'Hamira	à partir de 21h
VENDREDI 6 AVRIL	▪ Jeûne des premiers-nés ▪ On arrête de manger du 'Hamets ▪ On brûle le 'Hamets restant et on récite le second Kol 'Hamira ▪ On allume les bougies de Chabbat et Yom Tov et l'on dit les bénédictions 1 et 3 ▪ On commence le premier Sédèr	à 11h40 avant 12h46 avant 20h11* après 21h00
SAMEDI 7 AVRIL	▪ Premier jour de Pessa'h ▪ On allume uniquement à partir d'une flamme déjà existante les bougies de Yom Tov et l'on dit les bénédictions 2 et 3 ▪ On commence le deuxième Sédèr	après 21h22
DIMANCHE 8 AVRIL	▪ Second jour de Pessa'h ▪ Fin de la fête	à 21h24
du LUNDI 9 au JEUDI 12 AVRIL	▪ 'Hol Hamoëd - Demi fêtes ▪ On ne met pas les Téfilines	
JEUDI 12 AVRIL	▪ Veille de Yom Tov ▪ On fait le Erouv Tavchiline et on récite la bénédiction 4. ▪ On allume les bougies de Yom Tov et l'on dit la bénédiction 2	avant 20h19**
VENDREDI 13 AVRIL	▪ Chevii Chel Pessa'h - 7^{ème} jour de Pessa'h ▪ On allume uniquement à partir d'une flamme déjà existante les bougies de Chabbat et Yom Tov et l'on dit la bénédiction 1	avant 20h21*
SAMEDI 14 AVRIL	▪ A'haron Chel Pessa'h - 8^{ème} jour de Pessa'h ▪ On dit le Yzkor (prière commémorant la mémoire des défunts) ▪ Dans l'après-midi : Séoudat Machia'h ▪ Fin de Pessa'h	à 21h34

* N'allumez pas après le coucher du soleil ** Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante

Le 'Hamets vendu sera consommé une heure après la sortie de la fête

1. BAROU'H ATA ADO-NAÏ ÉLO-HÉNOU MÉLÈ'H HAOLAM ACHÈR KIDECHANOU BEMITSVOTAV VETSIVANOU LEHADLIK NÈR CHEL CHABBAT VECHÉL YOM TOV.

2. BAROU'H ATA ADO-NAÏ ÉLO-HÉNOU MÉLÈ'H HAOLAM ACHÈR KIDECHANOU BEMITSVOTAV VETSIVANOU LEHADLIK NÈR CHEL YOM TOV.

